

Évolution des caractéristiques des collèges durant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire de 2007

**Michèle Thauvel-Richard
Fabrice Murat**

Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

L'étude de la taille et du profil social des collèges entre 2004 et 2011 peut être un moyen d'approcher l'impact de la politique d'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre en 2007. En effet, du fait des dérogations plus souvent acceptées, certains collèges ont pu perdre des élèves et d'autres en gagner, ces élèves venant sans doute d'un milieu social particulier. Bien sûr, d'autres paramètres ont changé dans le même temps, influençant les populations accueillies dans les collèges, ce qui incite à une certaine prudence dans l'interprétation. Dans l'ensemble, les évolutions constatées sur les effectifs d'élèves et le profil social des collèges sont assez faibles. Cependant, le secteur privé a vu sa part augmenter, avec un accroissement plus net dans les familles les plus favorisées. Les établissements de l'éducation prioritaire, en particulier en réseau ambition réussite, ont connu une nette baisse de leurs effectifs, toutefois sans modification de leur profil social.

L'assouplissement de la carte scolaire, décidé en 2007, devait permettre aux familles de choisir l'établissement de leur enfant, dans la limite de la capacité et des moyens disponibles. Outre la satisfaction des familles, la mise en œuvre de cette mesure avait pour objectif de « *favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale des collèges et lycées* » (note du 2 avril 2008 du ministre aux recteurs) en permettant à toutes les familles, et pas seulement les mieux informées, de choisir l'établissement de leurs enfants. Cependant, certains observateurs ont très vite pointé le danger d'un effet inverse, par le départ des familles les plus favorisées des établissements en difficulté [1, 2]. Il y avait donc un besoin fort d'évaluer cette politique, en particulier dans son impact sur les flux d'élèves et le profil social des collèges.

Cette évaluation est cependant restée difficile, du fait de données très parcellaires sur l'influence de la carte scolaire et de son assouplissement. Rappelons que la sectorisation, établie en partenariat avec les collectivités locales, n'est pas connue au niveau national. Une enquête sur les demandes de dérogations a bien été

mise en place en 2007, mais elle ne permet pas de connaître la situation avant la décision d'assouplir la carte scolaire. De plus, au niveau national, elle ne concerne qu'une partie des collèges. Les travaux des chercheurs dans ce numéro montrent toutefois l'intérêt de ce type d'information, en particulier à un niveau local [3].

UNE APPROCHE INDIRECTE DES EFFETS DE L'ASSOUPLEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

Nous allons ici utiliser une approche indirecte en étudiant l'évolution des caractéristiques des collèges, durant la phase de mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire. Comme le soulignent Fack et Grenet dans ce numéro [4], qui effectuent un travail similaire, cela ne permet pas d'évaluer véritablement cette politique, car dans le même temps, d'autres facteurs ont pu jouer sur les caractéristiques des collèges : ouverture et fermeture des établissements, évolution de la démographie et des moyens disponibles, changement de comportement des familles, etc. De plus, une étude trop globalisante des statistiques peut masquer des évolutions locales différentes. *A minima*, il

convient de centrer l'attention sur les établissements les plus susceptibles d'être concernés par l'assouplissement de la carte scolaire.

Malgré ces difficultés, compte tenu des attentes et des craintes que l'assouplissement de la carte scolaire a suscité sur l'évolution de la mixité sociale, il n'est pas inutile d'étudier quelques indicateurs, pour répondre à ces questions :

1) comment évoluent les effectifs des établissements : sont-ils en hausse, en baisse ou stagnent-ils ? Quels sont les établissements les plus attractifs et les plus évités ? Les collèges têtes de réseau ambition réussite (RAR) ou en réseau de réussite scolaire (RRS) ont-ils des variations différentes de l'ensemble ? L'offre de formation infléchit-elle ou renforce-t-elle ces évolutions d'effectifs ?

2) parallèlement, comment évolue la composition sociale des établissements, voire la composition scolaire dans les communes où les familles ont la possibilité de choisir parmi plusieurs collèges publics ? La mixité sociale s'est-elle améliorée dans les établissements attractifs et s'est-elle détériorée dans les établissements évités ou accueillant des élèves défavorisés ?

Ainsi, après avoir rappelé quelques éléments de contexte sur la mise en place de la carte scolaire et de son assouplissement, nous chercherons à définir le champ des établissements les plus concernés par ces politiques, pour pouvoir étudier s'ils connaissent une évolution particulière. L'attention portera sur deux caractéristiques des collèges : leur taille et leur profil social. L'analyse ciblera les rentrées 2006 et 2009, soit juste avant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire de 2007 et deux ans

après cette mise en œuvre, car au début de ce travail, il s'agissait des données les plus récentes. Les travaux des chercheurs montrent que la situation n'a pas sensiblement évolué depuis, ce que confirment les analyses sur une plus longue période menées ici. En travaillant par collège ou sur des regroupements de collèges, l'importance des choix au niveau individuel risque d'être sous-estimée. Enfin, une étude à partir d'un panel d'élèves entrés en sixième en 2007 nous permet de mieux comprendre les stratégies des familles .

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Mise en place en 1963, pour offrir à tous les enfants les mêmes possibilités d'accès aux études, la « carte scolaire » est aussi une politique nationale cherchant à rationaliser la répartition des établissements scolaires sur le territoire. Pour éviter les déséquilibres entre établissements, le principe d'affectation retenu pour les élèves est celui de leur domicile : la sectorisation. Chaque département est découpé géographiquement en secteurs d'affectation. À partir des années 1980-1990, un second objectif a été assigné à la carte scolaire : assurer une plus grande mixité sociale (circulaire n° 98-263 du 29 décembre 1998). Depuis 1985, des expérimentations d'assouplissement de la carte scolaire sont menées sur des départements (départements d'Ille-et-Vilaine, de Côte-d'Or et du Rhône) ou des agglomérations (Lille, Grenoble). Avec la décentralisation des années 2000, la détermination de la carte scolaire des collèges a été progressivement transférée aux conseils généraux.

Elle l'est en totalité depuis 2006, excepté pour Paris, concerné plus récemment. Elle est alors arrêtée par le conseil général ou la ville de Paris, après concertation avec les autorités académiques.

Le collège unique, de fait, rassemble sous ce vocable des collèges très différents, par le public accueilli ou par l'offre de formation. Les différentes typologies des collèges réalisées sur les catégories socio-professionnelles des responsables des élèves, au cours des dernières décennies, ont fait apparaître des profils différents, allant de « très favorisés » à « très défavorisés », les profils extrêmes étant davantage présents dans les grandes agglomérations urbaines. Les différences de profils sociaux des collèges renvoient en grande partie aux profils des quartiers de résidence des familles ou plus généralement des territoires.

La note ministérielle du 4 juin 2007 sur l'assouplissement de la carte scolaire définit deux objectifs : « *donner une nouvelle liberté aux familles* » et « *à terme* », leur donner « *le libre choix de l'établissement scolaire pour leurs enfants* » ; « *favoriser l'égalité des chances et améliorer sensiblement la diversité sociale dans les collèges et les lycées* ».

L'assouplissement de la carte scolaire, décidé en 2007, permet donc aux familles, dans la limite de la capacité et des moyens de l'établissement, de choisir l'établissement de l'enfant. Cette décision généralise cet assouplissement qui était, ou a été, déjà effectif dans quelques départements, villes ou agglomérations urbaines. Avant la mesure de 2007, près des deux tiers des collèges étaient inclus dans une zone de choix. Ainsi, l'assouplissement de la carte scolaire

Les collèges publics potentiellement concernés par l'assouplissement de la carte scolaire

Pour étudier si l'assouplissement de la carte scolaire a pu avoir un impact sur les caractéristiques des collèges, il paraît intéressant de repérer ceux qui sont le plus susceptibles d'être concernés, c'est-à-dire ceux qui risquent d'être soumis à la concurrence d'autres collèges. Ce repérage est en fonction de plusieurs critères, et notamment le nombre de collèges dans la commune et le degré d'urbanisation. Sur les quelque 37 700 communes que compte la France (France métropolitaine + Dom hors Mayotte), près d'une sur dix a au moins un collège public. La grande majorité de ces communes ont un seul collège public (81 %). Une sur dix en a deux et 3 % plus de cinq (*tableau 1*). En 2009, la moitié des collèges publics (55 %) se situent dans une commune ayant un seul collège public ; 13 % le sont dans des communes ayant deux collèges et près de 18 % des collèges sont situés dans des communes ayant au moins cinq collèges.

La possibilité pour les élèves fréquentant un collège situé dans une commune ayant un seul collège public de demander un collège dans une autre commune, ne peut être appréhendée à partir des données disponibles dans les systèmes d'information du MEN : pas de carte nationale des secteurs ou bassins de recrutement pour les collèges, pas de géolocalisation des élèves ou des établissements scolaires¹...

L'hypothèse est donc faite que ces élèves ont la possibilité géographique de fréquenter un autre collège public que celui de leur secteur, lorsque le collège est en « zone urbaine ». Les caractéristiques géographiques de la commune ou de son aire urbaine peuvent donner des informations qui vont nous permettre de déterminer la notion de « zone urbaine ».

Les données géographiques, issues du recensement 1999, utilisées dans cette étude, sont les suivantes :

- type de l'aire urbaine : dominante rurale (pôle d'emploi de l'espace rural, autres communes de l'espace rural), dominante urbaine (pôle urbain, couronne d'un pôle urbain, commune multipolarisée) ;
- type de commune : rurale, ville isolée, commune de banlieue, centre d'une agglomération ;
- taille de l'unité urbaine de la commune : rural, urbain moins de 20 000 habitants, urbain entre 20 000 et 100 000 habitants, urbain plus de 100 000 habitants hors région parisienne, région parisienne.

Parmi les collèges publics implantés sur des communes ayant un seul collège (*tableau 2*) :

- 54 % sont dans un espace à dominante urbaine ;
- 48 % sont dans une commune de banlieue ou centre d'agglomération ;
- 27 % sont situés dans une agglomération urbaine de plus de 20 000 habitants.

S'appuyer sur un seul critère « urbain » semble difficile. Lequel privilégier ? Le croisement des différents critères ne permet pas de faire une partition clairement lisible et pertinente dans le cadre de cette étude. C'est pourquoi nous avons retenu une approche globale par le nombre de critères d'urbanité et retenu le seuil d'au moins deux critères d'urbanité pour les communes ayant un seul collège public. En les ajoutant aux communes où plusieurs collèges coexistent, cela conduit à identifier deux tiers des collèges publics (soit sept élèves sur dix) comme susceptibles d'être touchés par les mesures concernant la carte scolaire. Pour faciliter les comparaisons, on a par ailleurs imposé la contrainte supplémentaire d'avoir été ouvert de façon continue de 2004 à 2011.

concerne davantage les familles qui peuvent choisir entre plusieurs collèges publics sur une zone géographique donnée, cas des villes ou agglomérations urbaines, mais il peut aussi concerner des zones rurales péri-urbaines.

Outre la satisfaction des familles, on peut aussi se demander si la mise en œuvre de cette mesure a « favorisé l'égalité des chances et la diversité sociale des collèges et lycées » (note du ministre aux recteurs du 2 avril 2008).

Le rapport de l'inspection générale réalisé à la rentrée 2007 [5] est très interrogatif sur les effets positifs de

l'assouplissement de la carte scolaire. Il pointe « dans les collèges de quartiers défavorisés des mixités sociale et scolaire en baisse », « des effets contrastés dans les établissements attractifs » et « une concurrence plus ouverte avec l'enseignement privé ». Le rapport de la Cour des comptes de 2009 mentionnait la baisse des effectifs de 168 collèges du RAR sur un total de 254. L'analyse de Pierre Merle sur l'évolution de l'académie de Paris, entre 2005 et 2008 [1], conclut à une augmentation de la ségrégation sociale dans les collèges publics et à une ségrégation sociale plus forte dans le secteur privé.

Ces études montrent une évolution notable du secteur privé, qui n'est pas soumis à la carte scolaire. Il semble que les familles soient plus nombreuses à envisager le choix du privé, si elles ne peuvent avoir le collège souhaité. Compte tenu des capacités d'accueil, cet accroissement des demandes peut entraîner des modifications de composition sociale dans ce secteur.

NOTE

1. Si la géolocalisation des établissements est maintenant disponible, celle des élèves est encore en cours de construction.

HAUSSE DES EFFECTIFS DANS LE PRIVÉ, BAISSÉ DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Entre 2004 et 2011, les effectifs d'élèves entrant en sixième sont passés de 747 000 à 814 000, en suivant les évolutions démographiques (*graphique 1²*). En 2011, en particulier, les effectifs du public comme du privé connaissent une hausse sensible due à l'arrivée au collège de la génération des enfants nés en 2000, sensiblement plus nombreuse que les précédentes. Cependant, sur l'ensemble de la période, cette augmentation est plus sensible pour les collèges privés (+ 14 %) que pour les collèges publics (+ 8 %), en particulier dans le champ Carte scolaire que nous avons défini (+ 3 %). Entre 2006 et 2009, ces derniers ont vu leurs effectifs stagner, alors qu'ils progressaient de 5 % dans le secteur privé. Cette évolution moins favorable des établissements que nous pensons concernés par les mesures de carte scolaire n'est pas forcément la conséquence de l'assouplissement de la carte scolaire. Elle est sans doute autant le résultat d'évolutions démographiques particulières dans les zones très urbanisées, qui caractérisent cette population de collèges.

NOTE

2. Notons qu'à cause de la baisse des redoublements, l'effectif global des élèves de sixième connaît une évolution moins forte (+ 3,5 %, contre + 9 % pour les entrants en sixième).

Tableau 1 - Répartition des communes, des collèges et des élèves de sixième selon le nombre de collèges publics dans la commune

	Nombre de collèges dans la commune							Total
	1	2	3	4	5-9	10-14	≥15	
% de communes	80,7	9,9	4,1	2	2,5	0,6	0,2	100,0
% de collèges	55,2	13,5	8,5	5,6	10,5	4,4	2,3	100,0
% d'élèves de sixième	53,2	14,2	9,1	5,9	11,2	4,2	2,2	100,0

Champ : collèges publics ayant des élèves de sixième à la rentrée 2009 dans les communes ayant au moins un collège public, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Lecture : 80,7 % des communes ne comportent qu'un collège public ; elles regroupent 55,2 % des collèges et 53,2 % des élèves de sixième.

Sources : Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

Tableau 2 - Répartition des collèges publics selon le degré d'urbanisation des communes d'implantation

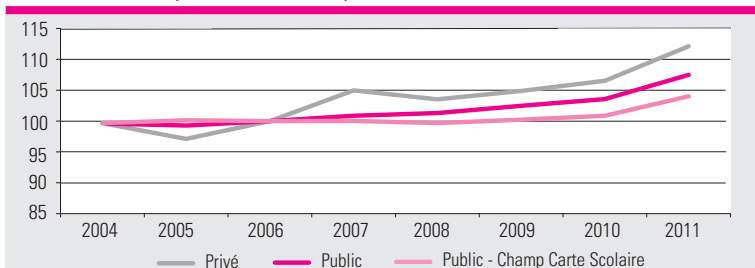
	Nombre de collèges dans la commune					
	1 collège		Plusieurs collèges		Total	
	Nombre collèges	Effectifs sixième	Nombre collèges	Effectifs sixième	Nombre collèges	Effectifs sixième
Type zone urbaine et emploi espace rural						
dominante rurale	46	36	2	2	26	20
dominante urbaine	54	64	98	98	74	81
Taille de l'unité urbaine						
rurale	29	20	0	0	16	10
urbain <20 000 h	44	48	9	9	28	48
20 000 h - <100 000 h	8	9	25	26	15	9
≥100 000 h hors région parisienne	15	18	39	37	26	18
région parisienne	4	5	27	28	14	5
Type de commune						
rurale	29	20	0	0	16	10
ville isolée	23	24	7	8	16	17
commune de banlieue	26	31	37	38	31	34
centre d'une agglomération	21	25	56	54	37	39
Nombre de critères urbanité						
0	36	25	1	1	20	14
1	27	30	3	3	17	17
2	10	13	8	9	9	11
3	27	32	88	87	54	58
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Champ : collèges publics ayant des élèves de sixième à la rentrée 2009 dans les communes ayant au moins un collège public, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Lecture : 54 % des collèges dans une commune avec un seul collège se trouvent dans une zone à dominante urbaine ; 36 % ne cumulent aucun critère d'urbanité parmi les trois retenus (type de zone urbaine, taille de l'unité urbaine, type de commune).

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

Graphique 1 - Évolution des effectifs d'entrants en sixième de 2004 à 2011 selon le secteur (base 100 en 2006)

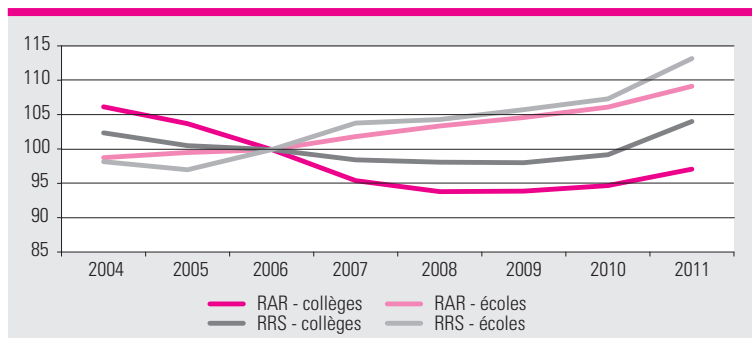


Champ : élèves entrant en sixième, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Lecture : avec une base 100 en 2006, l'effectif des collèges privés est de 112 en 2011, ce qui signifie une augmentation de 12 % entre 2006 et 2011.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat

Graphique 2 - Évolution des effectifs d'entrants en sixième de 2004 à 2011 selon l'appartenance à l'éducation prioritaire de l'école ou du collège d'origine (base 100 en 2006)



Champ : élèves entrant en sixième dans un collège ou élèves venant d'une école de l'éducation prioritaire, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Lecture : avec une base 100 en 2006, l'effectif des collèges RAR est de 98 en 2011, ce qui signifie une baisse de 2 % entre 2006 et 2011.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

Les collèges relevant de l'éducation prioritaire³ évoluent nettement à contre-courant, en particulier pour les RAR⁴ : jusqu'en 2007, dans un contexte de hausse modérée, le nombre d'entrants en sixième chute très sensiblement en RAR (*graphique 2*). Il se stabilise jusqu'en 2009 pour connaître une hausse plus importante en 2011, du fait de la reprise démographique des années 2000. L'évolution pour les RRS est un peu moins marquée. Comme la chute des effectifs commence avant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire de 2007, il est délicat d'établir un lien de cause à effet. De plus, il n'est pas à exclure que ces évolutions tiennent à des dynamiques démographiques particulières. Pour l'étudier, nous avons cherché à remonter d'un cran dans le parcours scolaire, en considérant les entrants de sixième selon qu'ils viennent d'une école de RAR ou non⁵. Si l'on ne peut exclure que les écoles de RAR ont connu un phénomène d'évitement, celui-ci doit être bien moins important que pour les collèges de RAR : en effet, alors que ceux-ci connaissent une baisse sensible sur la période, les effectifs

venant d'une école RAR suivent la tendance générale à la hausse. Il en va de même pour les écoles RRS, dont les effectifs passant en sixième croissent sensiblement sur la période, alors que les effectifs d'entrants en collèges RRS connaissent une évolution moins favorable.

Pour mieux comprendre ces évolutions divergentes, nous avons étudié l'orientation des élèves qui avaient fréquenté une école relevant de l'éducation prioritaire (*graphique 3*). Ils sont de moins en moins nombreux à poursuivre leur scolarité dans un collège du même réseau. Ainsi, en 2004, 77 % des élèves des écoles RAR entraient dans un collège RAR, alors qu'ils ne sont plus que 71 % en 2011. Le taux de passage vers un collège RRS a crû de 2 points (de 5,6 % à 7,4 %). Les taux de passage vers les collèges hors éducation prioritaire ont aussi sensiblement augmenté, que ces collèges soient situés dans une commune abritant au moins un collège RAR (de 7,8 % à 9,5 % pour la coexistence avec un collège RAR) ou non (de 2,7 % à 4 %). Les élèves des écoles RRS ont aussi eu tendance à

aller moins souvent dans un collège de l'éducation prioritaire : 77,2 % allaient dans un collège RRS et 2,6 % allaient vers un collège RAR en 2004 ; ils sont 73,1 % à aller dans un collège RRS en 2011 et l'orientation vers les RAR n'a pas changé. Ces élèves s'orientent plus souvent vers des collèges hors éducation prioritaire qui n'ont pas de collège de l'éducation prioritaire pour voisin dans la commune (+ 2 points), et vers le secteur privé (+ 1,3 point). Ces résultats semblent confirmer une certaine forme d'évitement, en progression, concernant davantage le second degré en éducation prioritaire que le premier degré.

Ces premières tendances portent sur des masses, alors qu'au sein de chaque groupe certains établissements ont gagné des élèves, quand

NOTES

3. Pour assurer la comparaison dans le temps, nous n'avons pas tenu compte des évolutions de ces zonages et avons pris pour référence la situation à la rentrée 2010, date à laquelle le zonage RRS a été bien fiabilisé. Pour une définition de l'éducation prioritaire, voir l'article de Fack et Grenet dans ce numéro **[4]**.

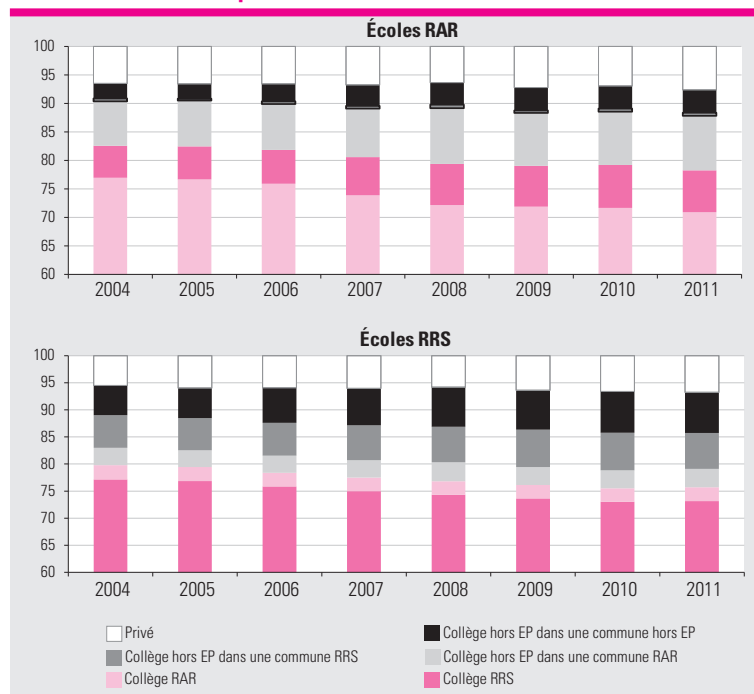
4. Nous n'avons pas isolé les collèges de l'éducation prioritaire dans le champ des établissements selon nous concernés par les mesures de carte scolaire, car ils sont fortement surreprésentés : 95 % des RAR et 83 % des RRS se trouvent dans une zone où ils sont « en concurrence » avec un autre collège.

5. L'information sur l'école d'origine n'est pas toujours de très bonne qualité : dans certains cas, du fait d'une mauvaise saisie, elle désigne parfois autre chose qu'une école (un lycée ou un collège par exemple). Cependant, ce phénomène a diminué avec le temps, avec une meilleure compréhension des consignes. Cela concerne peu d'élèves : environ 300 en 2004 et moins de 100 en 2011 pour environ 30 000 élèves de RAR. Notons qu'à cause du caractère partiel du système d'information dans le premier degré jusqu'à la rentrée 2009, il n'est pas possible de connaître autrement avant cette date les effectifs des écoles de RAR.

d'autres connaissent une baisse des effectifs. Cette analyse est particulièrement intéressante sur le champ des établissements concernés par les mesures de carte scolaire, que l'assouplissement de 2007 a pu mettre en concurrence. En effet, sur cette population, un dixième des collèges ont vu leurs effectifs d'entrants en sixième baisser de plus de 20 %, tandis que dans un sur sept, les effectifs augmentaient de plus de 20 %. Entre ces deux extrêmes, on observe une baisse modérée dans un quart des collèges, une stagnation dans un autre quart et une hausse modérée dans un dernier quart.

L'évolution des effectifs est partiellement liée aux caractéristiques des élèves : conformément à l'évolution globale qui a été présentée, les collèges de RAR sont nettement plus nombreux à connaître une baisse d'effectifs : la baisse est marquée dans un quart des cas et modérée pour 30 % de ces collèges. La situation est la même, dans une moindre mesure, pour les collèges RRS : l'effectif d'entrants en sixième a baissé de plus de 20 % pour 14 % des collèges RRS. Cette évolution est-elle due à une fuite concernant les collèges populaires ou à une stigmatisation spécifique des collèges RAR ? Pour tenter de répondre à cette question, nous avons étudié l'évolution des effectifs pour les collèges hors de l'éducation prioritaire, en fonction de la tonalité sociale⁶. Les différences sont assez peu marquées selon que le collège a un profil défavorisé ou favorisé (tableau 3). En particulier, seuls 7 % des collèges hors éducation prioritaire très défavorisés ont connu une baisse marquée de leurs effectifs d'entrants en sixième. Or, la quasi-totalité des établissements RAR ont

Graphique 3 - Évolution de l'orientation des élèves scolarisés dans une école relevant de l'éducation prioritaire entre 2004 et 2011



Champ : élèves entrant en sixième venant d'une école de l'éducation prioritaire, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Lecture : en 2004, 77 % des élèves entrant en sixième venant d'une école RAR entraient dans un collège RAR.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

le même profil social et un peu plus de la moitié des RRS sont dans ce profil⁷. Ces évolutions différenciées peuvent suggérer que c'est le label RAR plus que les caractéristiques sociales de l'établissement qui a provoqué un évitement des élèves.

Parmi les autres caractéristiques connues des collèges, la présence d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) est plus souvent associée à une baisse marquée des effectifs (12 % en cas de présence de SEGPA contre 8 % en cas d'absence). En revanche, la stratégie consistant à mettre en place des classes « prestigieuses » (classe européenne, classe bi-langue, etc.) pour attirer les parents ne semble pas avoir beaucoup de succès : les collèges qui ont recours à ce type de stratégie ne se distinguent pas des autres en termes d'évolutions d'effectifs.

UN PROFIL SOCIAL DES COLLÈGES PRIVÉS ENCORE PLUS MARQUÉ

Les collèges ont donc connu une certaine redistribution des populations scolaires, avec des baisses d'effectifs parfois très marquées, en particulier dans l'éducation prioritaire. Dans quelle mesure ces flux d'élèves ont-ils eu un impact sur le profil social des collèges ? La réforme, en accordant un point plus important à des critères sociaux comme le fait

NOTES

6. Cette tonalité sociale a été définie en calculant l'indice social moyen en 2006 de chaque collège et en définissant quatre groupes d'égale importance selon cet indice.

7. Les RAR et les RRS représentent respectivement un quart et un peu moins de la moitié des collèges de ce profil social.

Tableau 3 - Répartition des collèges selon l'évolution de leurs effectifs d'entrants en sixième de 2006 à 2009

		Baisse plus de 20 %	Baisse de 5 à 20 %	Évolution entre -5 et 5 %	Hausse de 5 à 20 %	Hausse de plus de 20 %
Appartenance à l'EP	RAR	25,3	30,4	20,7	11,8	11,8
	RRS	13,6	29,7	26,0	21,2	9,4
	Hors EP	7,0	23,0	27,2	27,2	15,7
Collèges hors EP	Profil social --	7,4	29,0	21,6	27,7	14,3
	Profil social -	9,9	24,3	26,1	23,3	16,4
	Profil social +	6,4	24,0	23,8	28,6	17,2
	Profil social ++	5,4	19,4	32,7	28,5	14,0
Présence SEGPA	Non	8,3	23,8	26,4	25,6	15,9
	Oui	12,2	26,9	26,7	23,5	10,7
Ensemble		9,6	24,8	26,5	24,9	14,2

Champ : élèves entrant en sixième dans un collège potentiellement concerné par les mesures de carte scolaire en 2006 et 2009, France métro + Dom hors Mayotte. Lecture : 25,3 % des collèges en RAR ont connu une baisse de plus de 20 % des effectifs d'entrants en sixième entre 2006 et 2009.

Sources : *Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat*

d'être boursier, devait permettre aux familles moins favorisées de participer davantage aux mouvements de dérogation. On pouvait cependant craindre que ce soient les familles les mieux informées, généralement plus aisées, qui profitent de l'assouplissement du système. Nous allons étudier l'évolution du profil social des collèges entre 2004 et 2011. Pour ce faire, deux types d'indicateurs vont être utilisés :

1) la part des élèves de milieu social défavorisé est l'indicateur le plus classique. Il repère les élèves dont le responsable est ouvrier, chômeur ou inactif. Cet indicateur donne toutefois une vision trop partielle de la répartition par milieu social des élèves. Il regroupe des catégories dont la réussite scolaire est très variable (les enfants d'ouvriers qualifiés réussissent sensiblement mieux que ceux d'ouvriers non qualifiés et d'inactifs) et les oppose à une catégorie de « non-défavorisés » tout aussi hétérogène (employés, artisans, cadres intermédiaires, enseignants, cadres supérieurs, etc.) ;

2) c'est pourquoi nous allons utiliser un nouvel outil qui a été développé récemment [6] : l'indice social. Il attri-

bue à chaque profession, au niveau de détail le plus fin de nos systèmes d'information, une valeur numérique qui rend compte d'un positionnement plus ou moins élevé sur une échelle sociale construite à partir du niveau de diplôme, des revenus, des conditions de vie, etc. On peut ainsi utiliser l'information sur la profession des parents de la façon la plus fine possible pour construire un indicateur synthétique numérique, que l'on pourra manipuler facilement.

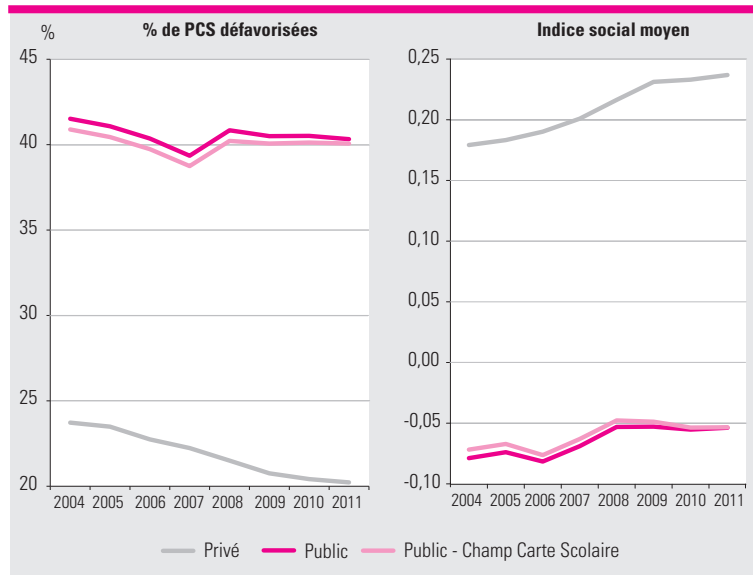
Les deux types d'indicateurs donnent des résultats relativement convergents (*graphique 4*). Entre 2004 et 2011, la part des élèves défavorisés parmi les entrants en sixième diminue de façon très régulière dans les collèges privés. Cet « embourgeoisement » est confirmé par l'évolution de l'indice social moyen, qui augmente de façon toute aussi régulière.

L'évolution dans le secteur public n'est pas aussi concordante entre les deux indicateurs. La part des élèves défavorisés baisse entre 2004 et 2007, augmente brusquement en 2008, puis repart sur une tendance légèrement descendante. L'indice social indique, lui, une stagnation entre 2004 et 2006, une amélioration du milieu social

entre 2006 et 2008, puis à nouveau une stagnation entre 2008 et 2011. En tout cas, si la tendance globale entre 2004 et 2011 est à une légère amélioration du milieu social, celle-ci est bien moins marquée que dans le secteur privé. On notera que les établissements publics potentiellement concernés par l'assouplissement de la carte scolaire, un peu plus favorisés au départ, se rapprochent des autres collèges publics en fin de période.

L'étude de l'évolution du profil social a un intérêt particulier pour les établissements de l'éducation prioritaire, dont on a vu qu'ils avaient souvent connu une forte baisse de leurs effectifs d'entrants en sixième. Les deux indicateurs montrent, à quelques nuances près, une évolution similaire, soit une légère amélioration du profil social de ces collèges (*graphique 5*) : dans les RAR, la part des élèves défavorisés a baissé d'environ 2 points entre 2004 et 2011. Les fortes baisses d'effectifs constatées n'ont donc pas entraîné une ghettoïsation des établissements de l'éducation prioritaire. Cependant, le très relatif relèvement du milieu social de ces établissements toujours très défavorisés socialement montre que l'objectif

Graphique 4 - Évolution du profil social des entrants en sixième de 2004 à 2011 selon le secteur

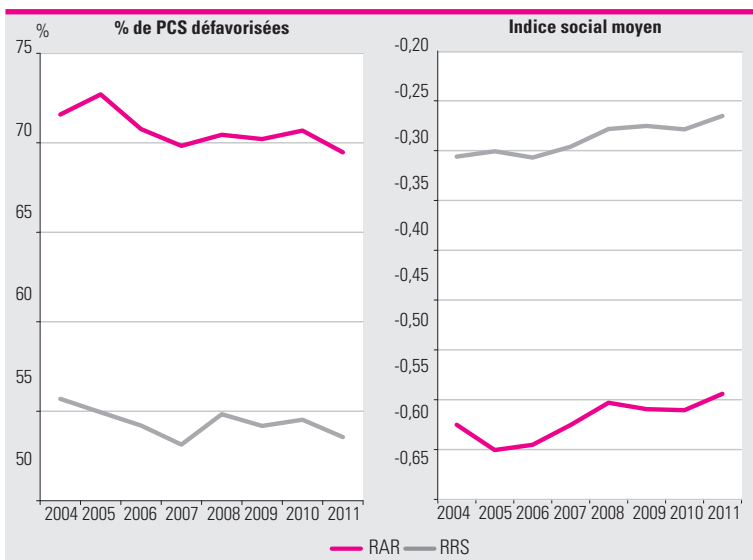


Champ : élèves entrant en sixième, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Lecture : en 2004, 24 % des entrants en sixième dans un collège privé étaient issus d'un milieu social défavorisé ; l'indice moyen des entrants en sixième dans les collèges privés était de 0,18 (l'indice ayant été standardisé pour avoir une moyenne nulle et un écart-type de 1).

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

Graphique 5 - Évolution du profil social des entrants en sixième de 2004 à 2011 selon l'appartenance à l'éducation prioritaire



Champ : élèves entrant en sixième dans un collège de l'éducation prioritaire, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.

Lecture : en 2004, 72 % des entrants en sixième dans un collège RAR étaient issus d'un milieu social défavorisé ; l'indice moyen des entrants en sixième dans les collèges RAR était de -0,58 (l'indice ayant été standardisé pour avoir une moyenne nulle et un écart-type de 1).

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

de mixité sociale de la réforme n'est pas vraiment atteint.

Il est intéressant d'étudier le lien entre l'évolution des effectifs et celle

du profil social sur l'ensemble des établissements, sans se centrer sur l'éducation prioritaire. Aucune tendance claire n'apparaît dans l'évolution du

profil social selon que l'établissement a connu une forte baisse des effectifs entre 2006 et 2009 ou au contraire une hausse (graphique 6). Ces flux entre établissements n'ont pas entraîné en moyenne de modification sensible dans le public accueilli. C'est un point de vue global, qui n'exclut pas des corrélations plus fortes au niveau local. En effet, on peut penser que beaucoup de baisses et de hausses s'expliquent par des raisons démographiques ou d'offres scolaires (création ou fermeture d'un établissement dans le voisinage au collège), qui n'ont pas de raison d'entraîner une modification du profil social. Il faudrait isoler les flux provoqués par une augmentation des demandes de dérogations, pour mesurer l'impact de l'assouplissement de la carte scolaire, ce qu'ont fait certaines équipes de recherche dans ce numéro.

LÉGÈRE DIMINUTION DES ÉCARTS SOCIAUX ENTRE COLLÈGES

La question de la mixité sociale, que nous avons d'abord étudiée en comparant le profil social moyen de différents groupes de collèges, peut aussi être abordée plus globalement en mesurant les écarts entre collèges. Chaque collège est ainsi caractérisé par un profil social moyen (la proportion des entrants en sixième de milieu défavorisé et l'indice social moyen de l'établissement) et la dispersion de cet indice est étudiée sur l'ensemble de la population. L'écart-type de ces indicateurs de profil social est retenu pour mesurer cette dispersion. Sur l'ensemble des collèges publics, après un pic à 0,188 en 2005, l'écart-type de la proportion d'élèves défavorisés est tombé à 0,184 (graphique 7). En

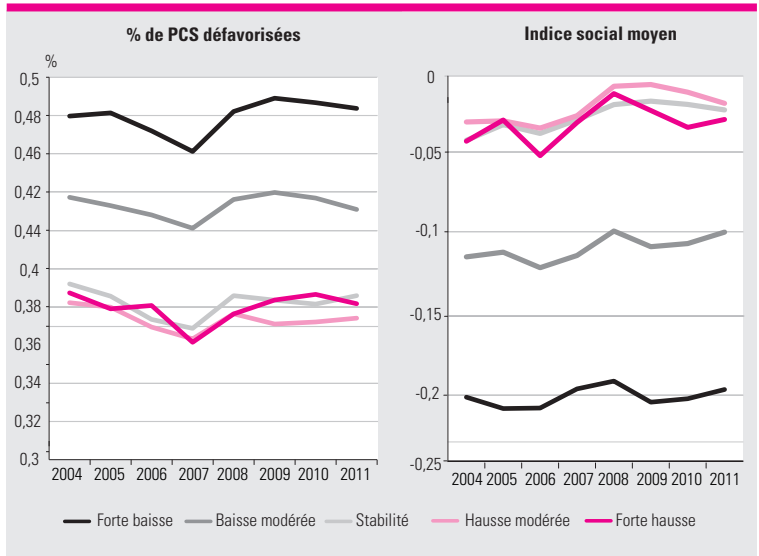
d'autres termes, en 2005, un dixième des collèges regroupaient moins de 14,4 % d'élèves défavorisés, tandis que dans un autre dixième, ce taux dépassait 64,3 %, soit un écart de 49,9 points entre les collèges les plus favorisés et les collèges les moins favorisés. En 2011, le dixième des collèges les plus favorisés se situe sous la barre des 13,4 %, tandis que 10 % des plus favorisés sont au-dessus de 61,9 %, soit un écart de 48,5 points. L'écart-type de l'indice social des collèges montre aussi une très légère tendance à la réduction des écarts entre collèges sur le plan du profil social.

De plus, comme les écarts entre secteur public et secteur privé se sont accrus en termes de profil social, l'hétérogénéité au sein de chacun des deux secteurs a diminué un peu plus rapidement. Ainsi, l'écart entre déciles extrêmes dans le public est passé de 47,8 points en 2004 à 44,9 points en 2011. En résumé, l'hétérogénéité du profil social entre collèges a très légèrement diminué, et cette quasi-stagnation se décompose en un écart grandissant entre secteur public et secteur privé et une diminution un peu plus forte de l'hétérogénéité entre collèges au sein de chaque secteur.

AU FINAL, UNE ÉVOLUTION ASSEZ FAIBLE DES CARACTÉRISTIQUES DES COLLÈGES, SAUF POUR LES RAR ET LE PRIVÉ

Les caractéristiques des collèges étudiées ici (les effectifs et le profil social) ont relativement peu évolué entre 2004 et 2011, en particulier durant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire

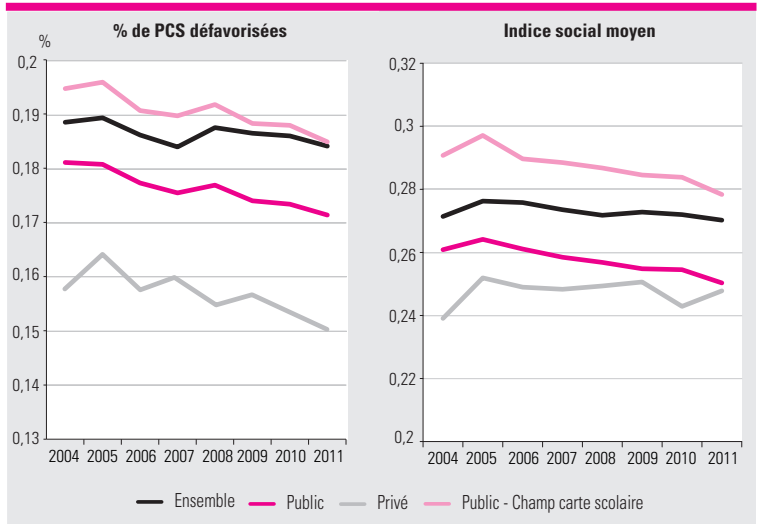
Graphique 6 - Évolution du profil social des entrants en sixième de 2004 à 2011 selon l'évolution des effectifs entre 2006 et 2009



Champ : élèves entrant ensixième dans un collège potentiellement concerné par les mesures de carte scolaire en 2006 et 2009, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.
Lecture : en 2004, 48 % des entrants en sixième dans un collège qui a connu une forte baisse d'effectif entre 2006 et 2009 étaient issus d'un milieu social défavorisé ; l'indice moyen des entrants en sixième dans ces collèges était de -0,20 (l'indice ayant été standardisé pour avoir une moyenne nulle et un écart-type de 1).

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

Graphique 7 - Évolution des écarts en collèges selon le profil social de 2004 à 2011



Champ : collège scolarisant des élèves entrant en sixième, France métropolitaine + Dom hors Mayotte.
Lecture : en 2004, l'écart-type de la proportion d'élèves issus de milieu défavorisé par collèges était de 0,19 ; l'écart-type de l'indice social moyen par collège était lui de 0,27.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

de 2007. Deux groupes connaissent cependant des évolutions contrastées, sans que l'on puisse relier ces phénomènes à l'assouplissement de la carte scolaire de 2007, du fait qu'ils apparaissent avant sa mise en œuvre :

- 1) la part du privé parmi les entrants en sixième a sensiblement progressé ; cela s'est accompagné d'un certain embourgeoisement de cette population ;
- 2) les effectifs en RAR (et dans une

moindre mesure en RRS) ont très fortement baissé. Cependant, le profil social de ces collèges n'a pas été modifié, voire s'améliorerait légèrement.

Ces analyses ne donnent qu'une vision partielle et globale de l'évolution des collèges. Il pourrait ainsi être intéressant d'étudier les écarts en

termes de profil scolaire des publics accueillis, mesuré par le retard à l'entrée en sixième. Cependant, la forte baisse de cet indicateur sur les dix dernières années rend son analyse temporelle assez difficile. L'étude des performances des collèges, par les résultats au DNB ou la poursuite d'études dans le second cycle,

serait aussi source d'enseignement. Une prise en compte plus fine de la démographie permettrait de mieux comprendre les évolutions mises en évidence. Elle est aussi indispensable pour mener des analyses sur des situations locales, où l'assouplissement de la carte scolaire a pu avoir des effets plus marqués.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] **Merle P.**, « Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens », *Revue française de pédagogie*, n° 170, p. 73-85, 2010.
- [2] **Cour des comptes**, *L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves*, Rapport de la Cour des comptes, mai 2010.
- [3] **Oberti M., Préteceille E.**, « Dérogations et contextes scolaires locaux : comparaison Hauts-de-Seine Seine-Saint-Denis », *dans ce numéro*.
- [4] **Fack G., Grenet J.**, « Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans l'éducation prioritaire », *dans ce numéro*.
- [5] **Obin J.-P., Peyroux C.**, *Les nouvelles dispositions de la carte scolaire*, Rapport des Inspections générales, n° 2007-094, novembre 2007.
- [6] **Le Donné N., Rocher T.**, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles. Construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations*, n° 79, p.103-115, 2010.

Le point sur ...

LE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT À L'ENTRÉE EN SIXIÈME

Le panel d'élèves entrés en sixième en 2007 est une source d'information précieuse pour compléter les analyses globales de cet article par l'étude des stratégies des familles pour le choix de l'établissement à l'entrée en sixième. Pour un échantillon de 35 000 élèves, dans lequel les élèves de RAR ont été surreprésentés, on dispose d'une masse d'information extrêmement riche : description fine du milieu familial, parcours

dans le primaire, niveau de compétences en sixième, caractéristique de l'établissement fréquenté. Quelques questions sont aussi posées sur le choix du collège. Ainsi, d'après les déclarations des parents, 68 % des élèves à l'entrée en sixième se trouvent dans le collège public du secteur géographique, 11 % sont dans un collège public hors secteur géographique, les autres fréquentent un collège privé (tableau I). C'est le recours

au privé qui donne lieu aux écarts les plus marqués selon l'origine sociale, notamment : le tiers des agriculteurs, des artisans-commerçants et des cadres supérieurs envoient leurs enfants dans le privé contre 9 % des inactifs et 13 % des ouvriers. On trouve des écarts du même ordre entre le quart le plus riche et le quart le plus pauvre ou entre les plus diplômés et les moins diplômés. La sélection selon le niveau de com-

Tableau I - Choix de l'établissement à l'entrée en sixième selon quelques critères

		Collège public du secteur	Autre collège public	Collège privé	Collège public du secteur	Autre collège public	Collège privé
		Père			Mère		
Profession	Agriculteur	61,0	7,1	32,0	62,2	7,4	30,5
	Artisan-commerçant	61,5	9,0	29,4	61,1	10,5	28,4
	Cadre supérieur	59,9	7,9	32,2	57,4	8,8	33,9
	Profession intermédiaire	70,7	8,7	20,6	66,7	8,2	25,1
	Employé	73,3	10,3	16,4	71,5	10,2	18,4
	Ouvrier	74,3	12,3	13,4	73,3	12,4	14,3
	Inactif	65,9	25,3	8,8	71,9	17,8	10,3
	Inconnue	65,6	17,1	17,4	64,7	17,4	17,8
Diplôme	Inférieur au brevet	73,1	13,9	13,0	74,1	14,2	11,8
	BEP-CAP	71,1	9,1	19,7	71,7	9,7	18,6
	Baccalauréat	68,3	7,9	23,8	68,1	7,7	24,1
	Bac + 2	65,4	7,0	27,6	64,3	7,4	28,3
	Bac + 3 ou plus	57,0	8,7	34,3	58,7	8,9	32,4
	Diplôme inconnu	69,0	16,0	15,0	64,5	22,5	13,0
		Ménage					
Niveau de vie	Premier quartile	72,8	16,6	10,6			
	Deuxième quartile	71,5	10,6	18,0			
	Troisième quartile	70,0	8,1	21,9			
	Quatrième quartile	59,7	8,1	32,2			
		Élèves					
Niveau de compétence en sixième	Premier quintile	70,0	18,0	12,0			
	Deuxième quintile	72,2	10,8	17,0			
	Troisième quintile	69,5	9,1	21,4			
	Quatrième quintile	68,7	8	23,3			
	Cinquième quintile	63,8	7,1	29,1			
		Scolarité					
École d'origine	Hors RAR	68,9	10,3	20,8			
	RAR	75,3	18,9	5,8			
Collège en sixième	Hors RAR	68,0	10,5	21,5			
	RAR	80,2	19,0	0,9			
Ensemble		68,4	10,8	20,7			

Champ : élèves entrant en sixième à la rentrée 2007.

Lecture : à la rentrée 2007, 61 % des enfants d'agriculteurs allaient dans le collège public du secteur géographique.

Sources : panel d'élèves entrés en sixième à la rentrée 2007

pétences est aussi sensible : 12 % des élèves ayant eu les moins bons résultats aux tests de sixième sont dans le secteur privé contre 29 % de ceux qui ont les meilleurs résultats.

Le fait, parmi les élèves des collèges publics, d'être dans l'établissement du secteur géographique, donne lieu à des différences de moindre ampleur. L'une des différences les plus importantes concerne le niveau de compétences en sixième : 18 % des élèves ayant eu les moins bons résultats sont scolarisés dans un établissement public hors secteur géographique. L'existence de difficultés scolaires semble encourager

le développement d'une stratégie pour le choix d'un établissement. L'orientation vers les sixièmes SEGPA explique aussi cette différence : elle concerne logiquement plus souvent les élèves en difficulté (11 % d'entre eux contre moins de 1 % pour le reste de la population). Or, comme les SEGPA ne sont pas présentes dans tous les collèges, cela implique souvent un éloignement par rapport au collège du secteur : presque la moitié des élèves en sixième SEGPA ne se trouvent pas dans le collège du secteur. Un quart des enfants dont le père est inactif sont scolarisés dans un établissement public hors secteur

géographique. C'est le cas de 17 % des familles les plus pauvres contre 8 % pour les plus riches. Même en enlevant les élèves dans le privé du total, l'écart reste important : 19 % des élèves du public sont hors du secteur géographique pour les plus pauvres contre 12 % pour les plus riches. Les élèves issus des familles les plus défavorisées socialement et économiquement sont sans doute scolarisés dans des quartiers où le choix de l'établissement paraît crucial. C'est pourquoi ces familles sont plus nombreuses à scolariser leurs enfants dans un établissement autre que celui désigné par la carte scolaire. En effet,

Tableau II - Caractéristiques de l'établissement à l'entrée en sixième selon quelques critères

		École et collège en RAR	École en RAR, collège hors RAR	École hors RAR, collège en RAR	École hors RAR, collège hors RAR	École et collège en RAR	École en RAR, collège hors RAR	École hors RAR, collège en RAR	École hors RAR, collège hors RAR
		Père				Mère			
Profession	Agriculteur	0,7	0,8	1,2	2,4	0,2	0,8	0,1	0,9
	Artisan-commerçant	4,6	4,4	7,1	11,1	1,5	3,2	2,1	4,0
	Cadre supérieur	1,9	3,8	4,7	18,3	0,6	2,1	1,7	9,9
	Profession intermédiaire	6,3	9,7	7,4	16,8	5,0	8,1	9,3	20,3
	Employé	11,5	11,4	12,8	10,3	39,2	47,0	45,3	43,8
	Ouvrier	46,2	45,2	44,7	31,5	14,5	8,9	10,4	9,0
	Inactif	4,6	2,3	3,5	0,8	25,3	18,1	19,4	5,8
	Inconnue	24,1	22,3	18,7	8,8	13,7	11,9	11,6	6,2
Diplôme	Inférieur au brevet	42,1	33,3	34,3	18,7	55,8	45,1	41,7	21,6
	BEP-CAP	16,4	17,4	21,8	30,2	17,7	24,2	23,0	26,4
	Baccalauréat	5,2	10,0	8,2	11,7	6,8	7,3	11,7	17,3
	Bac+2	2,1	5,5	3,5	10	2,3	6,4	6,3	16,1
	Bac+3 ou plus	1,8	2,6	3,6	13,2	1,3	4,6	1,8	12,3
	Diplôme inconnu	32,4	31,3	28,6	16,2	16,1	12,4	15,6	6,2
		Ménage							
Niveau de vie	Premier quartile	70,0	54,4	57,9	23,0				
	Deuxième quartile	19,9	25,7	20,4	25,3				
	Troisième quartile	7,1	12,7	15,2	25,2				
	Quatrième quartile	2,9	7,2	6,4	26,5				
		Élèves							
Niveau de compétence en sixième	Premier quintile	51,2	39,8	47,8	17,7				
	Deuxième quintile	24,2	21,1	19,4	19,8				
	Troisième quintile	12,7	16,7	13,7	20,5				
	Quatrième quintile	8,8	13,0	13,2	20,8				
	Cinquième quintile	3,0	9,4	5,8	21,1				
Ensemble		2,7	0,8	0,8	93,7				

Champ : élèves entrant en sixième à la rentrée 2007.

Lecture : à la rentrée 2007, 0,7 % des élèves scolarisés dans le collège RAR et venant d'une école RAR avaient un père agriculteur.

Sources : panel d'élèves entrés en sixième à la rentrée 2007

quand l'élève a été scolarisé dans une école RAR, dans 19 % des cas il est scolarisé dans un collège public hors secteur géographique (et dans 6 % des cas dans le privé). Cela peut suggérer une fuite des élèves des écoles RAR à l'entrée en sixième (fuite en augmentation comme le suggère notre article). Ce résultat est cependant nuancé par l'analyse pour le collège : 19 % des élèves scolarisés dans un collège RAR ne se trouveraient pas dans celui désigné par la carte scolaire. Une forte proportion des familles auraient choisi d'aller en RAR. Il se peut aussi que le choix se soit fait entre des collèges appartenant tous deux au réseau ambition réussite. Rappelons qu'une connaissance imparfaite de la sectorisation des établissements peut entacher la fiabilité des déclarations des familles à cette question. Ces derniers résultats sont confirmés par l'analyse des flux entre le CM2 et l'entrée en sixième (tableau III) : 2,7 % des élèves se trouvaient dans une école RAR et sont scolarisés dans un collège de RAR ; 0,8 % sont passés d'une école RAR à un collège hors RAR et autant font le chemin inverse. Les élèves qui restent en RAR lors de leur passage du CM2 à la sixième ont un profil socialement plus défavorisé que

les autres : 56 % des mères n'ont au mieux que le brevet des collèges et 70 % des familles sont dans le quart le plus pauvre de la population. Les élèves qui passent de RAR à hors RAR ou l'inverse ont un profil assez proche, moins défavorisé que le précédent, en restant tout de même assez loin des élèves qui ne sont jamais allés en RAR : les mères qui n'ont pas dépassé le brevet représentent un peu plus de 40 % de ces familles et ils sont un peu moins de 60 % à se trouver dans le quart le plus pauvre. La mobilité par rapport au réseau RAR est donc associée à des caractéristiques plus favorables par rapport à ceux qui restent en RAR. Les deux populations entrants et sortants se distinguent sur le niveau de compétence : les élèves qui quittent le réseau ambition réussite à l'entrée en sixième sont moins souvent en difficulté que ceux qui y entrent (40 % contre 48 %). Les raisons invoquées pour justifier le choix du collège, en se restreignant aux familles qui déclarent scolariser leur enfant dans un collège public hors secteur, distinguent assez nettement ces populations (tableau III). Les parents dont l'enfant est resté en RAR entre le CM2 et la sixième sont plus des deux tiers à mettre en avant

la proximité du collège pour expliquer leur choix. Le fait qu'il s'agisse de l'établissement désigné par l'école élémentaire est aussi assez souvent relevé (44 % des cas). C'est aussi le discours des familles dont les enfants passent d'une école non RAR à un collège RAR. Dans ces cas, si le collège n'est pas celui désigné par la carte scolaire, c'est tout de même une logique de proximité géographique qui a souvent présidé à son choix. Pour les élèves qui passent d'une école RAR à un collège non RAR, les réponses sont très différentes. La bonne réputation du collège est un élément crucial : 56 % de ces familles l'ont évoquée, en indiquant que le collège encadrait bien les élèves (environ un quart des deux premières catégories étudiées avancent une telle explication). Elles parlent aussi du fait qu'il soit bien fréquenté (51 % de réponse contre moins du quart pour les deux premières catégories), qu'il ait de bons résultats et qu'il offre un large choix d'options. Manifestement, les familles qui font le choix de passer leur enfant hors du réseau ambition réussite à l'entrée en sixième ont un projet éducatif assez affirmé, ce qui peut être lié aux meilleurs résultats aux évaluations de sixième que l'on a relevés plus haut. ■

Tableau III - Raisons du choix d'un autre collège public que celui du secteur

	École et collège en RAR	École en RAR, collège hors RAR	École hors RAR, collège en RAR	École hors RAR, collège hors RAR	Ensemble
Collège indiqué par l'école	43,8	24,5	39,5	35,6	35,8
Collège le plus proche du domicile	69,6	30,2	42,8	48,1	48,6
Collège avec un internat	2,9	3,1	2,4	3,4	3,4
Bonne réputation : encadre bien les élèves	28,2	55,7	28,8	48,9	47,8
Bonne réputation : bien fréquenté	23,7	50,5	18,8	38,7	38,0
Bonne réputation : a de meilleurs résultats	12,3	31,4	17,3	23,1	22,7
Large choix d'options et de langues	21,5	38,9	24,6	34,3	33,7
Conforme aux convictions personnelles	21,8	44,4	25,8	36,6	36,0

Champ : élèves entrant en sixième à la rentrée 2007 dans un collège public qui n'est pas celui du secteur.

Lecture : à la rentrée 2007, 43,8 % des élèves venant d'une école RAR et scolarisés dans le collège RAR qui n'est pas celui du secteur ont donné comme raison de ce choix le fait qu'il était indiqué par l'école.

Sources : panel d'élèves entrés en sixième à la rentrée 2007